

Chers collègues, chers clients,

Comme le Conseil d'Etat l'a annoncé le 22 décembre 2020, la mesure du plan de relance initialement décidée par le Grand Conseil est transformée en mesure urgente ([OPCR-Gastro COVID-19](#)). **Cette mesure consiste en la prise en charge du 9% de la baisse du chiffre d'affaires avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2020.**

Comment bénéficier de la mesure ?

Nous vous transmettons ci-après les informations relatives à cette mesure de soutien. La feuille d'informations générales vous orientera sur la marche à suivre pour en bénéficier.

- [Informations générales pour cette mesure d'aide](#)
- Accès à la plateforme en ligne **dès le 04.01.2021 à 14h00** : <https://www.fet-tff.ch/gastro-fribourg/formulaire-demande>

Une fois la procédure terminée, vous recevrez une confirmation par mail (pensez à contrôler vos spams si vous ne l'avez pas reçue).

Pour toute question en lien avec cette procédure, nous vous prions de vous adresser à l'adresse e-mail fet-tff@fribourgregion.ch.

Nous vous encourageons vivement à effectuer la démarche au plus vite afin de pouvoir bénéficier de cette mesure dans les meilleurs délais.

Nous vous adressons, chers collègues, chers clients, nos cordiales salutations.

GASTROFRIBOURG
ensemble depuis 1894
zusammen seit

Muriel Hauser
Présidente

Gastroconsult 
proche. compétente.

Chantal Bochud
Directrice